



Réunion publique intermédiaire

Judi 16 juin 2016 de 20h00 à 23h30

Salle Chanteloup
1, avenue de Nonneville
Aulnay-sous-Bois

La réunion a accueilli 170 personnes.

Introduction

Mme Claude BRÉVAN, présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP), accueille les participants.

M. Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay-sous-Bois, dit sa satisfaction d'accueillir le débat public pour la seconde fois, et souligne à quel point la démarche lui paraît intéressante, qui permet à chacun d'exprimer son point de vue dans un cadre précis. Il souligne l'importance du débat contradictoire autour de l'opportunité d'un projet qui ne fait pas forcément l'unanimité, il rappelle la pluralité des procédures administratives qui créent une forme de confusion sur les territoires et remercie tous les participants qui contribuent à ce temps d'échange.

Mme Claude BRÉVAN indique que la réunion va se dérouler en deux temps : d'abord la présentation de l'expertise sur la question des emplois, puis les auditions. Mme BRÉVAN explique ensuite qu'elle a soumis une demande de prolongation du débat à la CNDP, afin de prendre le temps d'examiner les différentes expertises conduites à la fois par Paris Terres d'Envol et par Mme LORTHIOIS pour le CPTG. Avec l'accord de la CNDP, le débat serait donc prolongé de deux semaines, indique-t-elle, ce qui permettra d'exposer ces expertises lors de la réunion du 28 juin. Une réunion de restitution se tiendra avant le 13 juillet, au cours de laquelle la CPDP présentera les principaux arguments échangés ; le maître d'ouvrage dressera un premier bilan du débat. Elle indique enfin que les auditions ont été réparties en 4 collèges, collectivités locales, associations et partis politiques, particuliers, milieux économiques et de l'emploi.

Présentation du « dire d'expert »

Présentation de M. Arnaud DEGORRE, économiste statisticien

M. Arnaud DEGORRE, expert sollicité par la CPDP pour établir un « dire d'expert » sur les emplois, précise qu'il a découvert le sujet et l'a abordé en « ignorant », mais que son métier d'économiste fait de lui un homme de méthode. Il fait part ensuite de son expérience dans le domaine des grands projets et cite des équipements sur lesquels il a travaillé (Arc International, centre commercial de Noyelles-Godault, Louvre à Lens). Il précise qu'il ne portera pas d'avis sur la pertinence économique du projet, son rendement ou sa pérennité et explique la nature des résultats qu'il va présenter. Il rappelle les données sur lesquelles il s'est appuyé pour conduire son expertise : étude Sémaphores, étude du cabinet Utopies, les travaux de la CCI Ile-de-France, étude Paris Terres d'Envol réalisée avec l'appui méthodologique du cabinet McKinsey et les travaux de Mme LORTHIOIS. Il propose au public de ne pas s'arrêter aux chiffres, car il demeure toujours une incertitude sur les chiffres, comme le montre la grande disparité des résultats obtenus par ces différentes études, et indique qu'il va plutôt tenter de donner quelques clefs d'interprétation sur les effets du projet. Il en vient ensuite aux emplois annoncés en phase de construction et explique comment on peut calculer ces chiffres de différentes manières. Il démontre comment, de son côté, il parvient à 3 350 emplois sur la durée du chantier. Il précise qu'une partie de l'emploi spécialisé dans la construction ne sera pas pourvu localement, mais que le promoteur peut s'engager à favoriser un recrutement local.

Concernant le volume d'emplois commerciaux en phase d'exploitation, il précise que les ratios utilisés par Sémaphores ont un peu changé et évolué à la baisse (tendance à la réduction d'emplois dans les commerces) ; il établit la correction (4700 emplois). Il adopte le même raisonnement pour la restauration (1 350 emplois) et l'hôtellerie (675 emplois). Si l'estimation est un peu réduite, elle reste tout de même significative, au-delà de 10 000 emplois bruts, indique M. DEGORRE, mais il faut quand même prévoir une variation de l'ordre de 20% par rapport aux chiffres annoncés.

Il indique ensuite à propos de la concurrence exercée par EuropaCity qu'il n'est pas raisonnable de penser qu'elle n'existera pas, ni qu'elle sera totale ; il propose quelques simulations permettant d'évaluer la sensibilité du modèle économique. Il revient sur le bénéfique en termes d'emplois pour les actifs du territoire : qualification et mobilité sont les deux axes pris en compte. Pour ce qui est des compétences, il estime que la proportion de la population exclue du recrutement en raison de son manque de qualification sera d'ici 2024 de 20 à 25%. La mobilité lui semble être le principal point d'alerte. Il donne une cartographie de la zone de recrutement de l'ensemble des emplois localisés dans le territoire et au-delà. Il explique que pour les cadres, le taux d'affectation de proximité est très faible, mais beaucoup plus important pour les employés. Il indique que d'après ses estimations, plusieurs milliers d'emplois à EuropaCity pourraient être pourvus localement, mais qu'il est impossible que le recrutement soit entièrement local : la déperdition pourrait aller de 20 à 40%.

Il aborde ensuite la question des effets d'entraînement et le chiffre de 3,5 donné par le maître d'ouvrage (pour 1 emploi créé, 2,5 emplois induits = 3,5). Sans critiquer la méthode utilisée pour l'obtenir, il énonce quelques limites à cette méthodologie et indique que l'effet multiplicateur est généralement compris entre 1,5 et 2. Il propose de considérer plutôt un effet multiplicateur de l'ordre de 2.

Il redonne enfin les estimations d'emplois obtenues d'après son étude et précise qu'ils sont du même ordre de grandeur, même si inférieurs, que ceux du maître d'ouvrage, avec un effet macro-économique très inférieur selon lui à celui annoncé.

Réactions de la salle

Un membre de l'association Passerelles à Villiers-le-Bel fait remarquer que le secteur est en pleine croissance démographique et que cela devrait fortement limiter la cannibalisation ; il souligne qu'EuropaCity devrait accroître le dynamisme de la région et créer un effet d'entraînement très bénéfique.

Une autre personne, habitant Aulnay, apporte son soutien au projet, source d'emplois potentiel pour les jeunes touchés par le chômage.

Comment faire de la prospective dans un marché en croissance ?

Un membre du Conseil départemental du Val d'Oise demande si le raisonnement n'est pas trop statique et s'il ne faudrait pas prendre en compte dans les calculs l'importante croissance démographique. Il pointe le fait qu'il serait plutôt question de concurrence entre les territoires.

De nouveaux éléments à prendre en compte

Un intervenant demande si ont été pris en compte dans les calculs tous les nouveaux aménagements qui vont intervenir sur le territoire, comme les 72 gares du Grand Paris Express, les chantiers d'Aéroports de Paris, qui vont avoir un effet démultiplicateur.

Comment le projet peut-il se hisser à la hauteur de Disney ?

Un intervenant demande, concernant la capacité hôtelière, comment le projet va pouvoir fonctionner sur des volumes proches de ceux de Disney.

EuropaCity peut-il répondre au déficit de formation sur le territoire ?

Une personne, Conseillère Principale d'Education à Aulnay, constate la difficulté des élèves à trouver des emplois dans l'hôtellerie et la restauration, faute de formation. Elle demande si le volet formation du projet pourrait contribuer à résorber cette carence.

Réponses de M. DEGORRE

M. DEGORRE répond que le volume de fréquentation élevé prévu par le projet ne se limiterait pas au bassin local : le seul gain démographique de la région ne suffirait pas. Il rappelle ensuite qu'il y a un léger ralentissement des tendances démographiques, même en Ile-de-France, mais reconnaît que l'extension globale de la consommation due à l'accroissement de la population va diminuer l'effet de cannibalisation.

M. DEGORRE répond que la prise en compte de l'environnement du projet ne permet pas de dire dans quelle mesure cela servira les chances de succès d'EuropaCity.

M. DEGORRE précise qu'il ne s'est pas prononcé sur la viabilité économique du projet (ce n'est pas son métier, indique-t-il), mais sur les estimations, en essayant de calculer, si le projet se faisait dans les termes prévus par le maître d'ouvrage, quels volumes d'emplois on pourrait espérer.

M. DEGORRE répond que le projet ne suffit pas en lui-même à garantir l'emploi des jeunes, mais que le dispositif de formation envisagé par le maître d'ouvrage peut constituer un élément d'opportunité du projet.

Mme BRÉVAN ajoute que le sujet a été largement traité et que l'engagement concerne également les institutions en charge de l'emploi. Elle remercie M. DEGORRE pour la qualité de son exposé.

Auditions et prises de parole des collectivités territoriales

Intervention de M. Didier VAILLANT et Mme Djida TECHTACH, élus de Villiers-le-Bel

Mme Djida TECHTACH, première adjointe à la mairie de Villiers-le-Bel, rappelle que sa ville et les communes environnantes ont accueilli de nombreux logements depuis les années 1950, avec une forte proportion de logements sociaux ; que la population a de faibles revenus et connaît un taux de chômage élevé ; que les infrastructures, notamment de transport, manquent ; que les jeunes sont discriminés. L'attente est donc forte concernant l'aménagement du Triangle de Gonesse, l'arrivée des transports en commun (ligne 17, barreau de Gonesse) et la création d'EuropaCity, indique Mme TECHTACH, qui voit dans le projet une locomotive pour le territoire, trop oublié jusqu'à présent.

M. Didier VAILLANT, conseiller municipal, rappelle que les élus se battent depuis des années pour désenclaver le territoire et obtenir tout ce qui n'a pas été fait en matière d'aménagement et qui pénalise la jeunesse. Il considère qu'EuropaCity est une opportunité qu'il faut accompagner et soutenir, car son installation contribuerait à « briser cette spirale » de l'absence de développement économique.

Intervention de M. Bruno BESCHIZZA Paris Terres d'Envol

M. Bruno BESCHIZZA, président de l'EPT Paris Terres d'Envol, souhaite expliquer pourquoi les 8 maires de ce territoire se sont opposés au projet. Il rappelle la conviction des élus et leur engagement en faveur de leurs communes. Il reprend l'ensemble des projets structurants qui se développent actuellement sur le territoire (Grand Paris Express, Aérolians, Villepinte, etc.) et sa crainte que le projet EuropaCity qu'il qualifie de « hors sol » ne vienne cannibaliser les autres équipements. C'est la raison pour laquelle Paris Terres d'Envol a souhaité faire réaliser une autre expertise, en ligne sur le site du débat et bientôt en cahier d'acteur, indique-t-il. Il évoque également d'autres sujets de questionnement, comme celui des transports routiers augmentés par le projet ou l'impact sur les commerces de proximité, et précise que dans cette phase de débat public, il est bon d'apporter la contradiction et de ne pas s'en tenir aux informations fournies par le maître d'ouvrage, pour permettre que chacun s'exprime en connaissance de cause.

Intervention de M. Patrick RENAUD Communauté d'agglomération, Roissy Pays de France

M. Patrick RENAUD, président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, indique que ce sont 42 communes réunissant 350 000 habitants qui soutiennent le projet. Il rappelle qu'une seule gare de métro sera implantée sur le Val d'Oise et que

les élus se sont battus pour l'obtenir, grâce aux projets initiés. Il souligne les efforts faits dans les contrats de territoire, et indique qu'on se trouve face aux « deux côtés de l'autoroute », l'un qui « n'a pas besoin de projets », l'autre qui les attend. Toutes les villes de la communauté d'agglomération soutiennent EuropaCity (104 voix pour sur 105), résume-t-il. Et il appelle à considérer avec optimisme les apports des aménagements à venir : développement d'un tourisme d'affaires, construction de logements, création d'emplois, développement économique. Il cite l'exemple d'Aéroville, avec 16% de progression par an. Il invite son confrère de Paris Terres d'Envol à s'unir et travailler de concert pour le bien de tous les habitants.

Intervention de M. Arnaud BAZIN Conseil départemental du Val d'Oise

M. Arnaud BAZIN, président du Conseil départemental du Val d'Oise, rappelle que tous les corridors aéroportuaires dans le monde sont urbanisés et que la décision d'urbaniser le Triangle de Gonesse a été prise de manière démocratique. Il revient sur le terme « opportunité » et souligne que dans ce territoire défavorisé, en période de déclin économique, et dans les circonstances d'arrivée prochaine de nouveaux moyens de transports en commun, le projet lui semble tout à fait opportun et bienvenu. Il plaide pour que le département du Val d'Oise, éloigné de l'emploi et des grands projets, voit celui-ci se réaliser. Beaucoup de choses se passent en Seine-Saint-Denis, « le Val d'Oise mérite un beau projet de territoire », conclut-il.

Auditions et prises de parole des associations et partis politiques

Intervention de M. Vincent GAYRARD Collectif pour le Triangle de Gonesse

M. Vincent GAYRARD remercie tout d'abord la CPDP pour l'organisation du débat, même s'il exprime quelques regrets concernant la place réduite laissée à la contre-expertise. Il revient ensuite sur l'étude Sémaphores sur laquelle le maître d'ouvrage s'est appuyé pour établir le chiffrage des emplois et indique que ces estimations seraient, selon d'autres modèles de calcul, très inférieures. Il aborde le sujet de l'environnement et revient sur le bâtiment, selon lui très énergivore. Les modes de production d'énergie locaux lui paraissent déconnectés du territoire et utopistes. Il cite le chiffre fourni par la ZAC de 200 000 tonnes de CO₂ produites par le projet, ce qui lui semble énorme à l'heure de la COP 21. Enfin, il donne le chiffre de 1 milliard de fonds publics investis pour ce projet, dont 685 millions alloués à la ZAC, et pose la question de l'attribution et de l'emploi raisonné de ces fonds.

Intervention de M. Pierre-Jacques CASTANET MEDEF

M. Pierre-Jacques CASTANET, membre du Conseil d'administration du MEDEF, précise qu'il représente le MEDEF territorial (Seine-Saint-Denis et Val d'Oise). Il souligne que son jugement est dicté par le pragmatisme et qu'un projet capable de créer plusieurs milliers d'emplois est un projet qui mérite d'être soutenu. Il indique que le projet va profiter à toutes les entreprises du territoire, petites ou grandes, et redonner une image positive et attractive au territoire. Il constitue donc à ses yeux une bonne opportunité.

**Intervention de M. Moussa CAMARA,
Agir pour réussir**

M. Moussa CAMARA, de l'association Agir pour réussir, rappelle la situation difficile des habitants d'un territoire très touché par le chômage. Il indique que ce projet pourrait favoriser l'entrepreneuriat local, déjà très vivace, et espère que l'incubateur envisagé par le maître d'ouvrage pourrait contribuer à aider les jeunes entrepreneurs. Quel que soit l'impact du projet, il ne peut selon lui qu'être positif : *« C'est mieux que rien. Et aujourd'hui, il n'y a rien. Il n'y a pas grand-chose qui se passe dans les territoires. »* Il souligne également que le projet doit se construire, s'il veut avoir des résultats, en partenariat avec le territoire ; les associations seront vigilantes en termes de création d'emplois, mais elles souhaitent participer à la création du projet.

**Intervention de Mme Claudine PARAYRE,
Coordination pour la solidarité des territoires d'Ile-de-France**

Mme Claudine PARAYRE, porte-parole de la COSTIF, propose une alternative au projet, sous forme d'un projet innovant préservant la dimension agricole, alliant autour de la terre agriculture et culture, solidarité et partage entre les habitants du territoire. Le projet de la COSTIF, explique-t-elle, est basé sur l'association des agriculteurs et des jeunes pour une production locale, comprenant du micro-maraîchage, pratique créant de nombreux emplois : sur 300 ha, 3000 à 3500 emplois pourraient être créés. Cette activité, indique-t-elle, correspondrait à un modèle économique innovant, des circuits d'échange, de troc, avec des activités culturelles accessibles pour les jeunes en échange de temps passé à aider les agriculteurs. Elle espère que ce type de projet peut intéresser les pouvoirs publics, car il constituerait une expérimentation permettant de réhabiliter une agriculture rémunératrice, tout en intégrant des jeunes et en leur permettant de trouver leur place dans la société. Mme PARAYRE demande qu'une expérimentation pilote soit conduite, que les impacts directs et indirects de la terre soit mesurés, et qu'une évaluation économique, sociale et environnementale soit faite mettant en lumière la pertinence de ce type de projet innovant.

**Intervention de M. François DELCOMBRE,
Europe Écologie Les Verts**

M. François DELCOMBRE rappelle qu'il s'agit d'un projet d'intérêt privé et qu'à ce titre, il n'est pas conçu pour servir les intérêts du territoire et de ses habitants. Il cite également le SDRIF, qui rend ce territoire « urbanisable », mais s'étonne que l'on songe à urbaniser sans possibilité de construire de logements. Il pointe le volet culturel du

projet, et craint une vision très consumériste de la culture. Il dénonce un projet dépassé, archaïque, dans un temps où tous les débats politiques portent sur la thématique écologique et de préservation des ressources et appelle à considérer le monde de demain, dans lequel la notion de croissance économique n'aura plus de sens.

Intervention de M. Hervé SUAUDEAU, Vivre mieux ensemble à Aulnay

M. Hervé SUAUDEAU indique que son association va présenter un cahier d'acteur, en cours de finalisation. Il présente une carte du potentiel agronomique de l'Ile-de-France, et souligne que les terres de cette région sont parmi les plus fertiles d'Europe. Il insiste sur la nécessité de les préserver pour se nourrir demain, d'autant que juste en face du site d'EuropaCity se trouve la friche industrielle de PSA (170 ha) qui pourrait accueillir le projet. Citant O'Parinor, il exprime également sa crainte que les autres centres commerciaux du secteur soient impactés, d'autant que le taux de vacance des commerces est déjà élevé. Il signale le risque de thrombose du réseau routier, en particulier des accès à Roissy, du fait de l'augmentation du trafic lié à la fréquentation importante du site. Il conclut en employant le terme de « greenwashing » concernant le volet écologique du projet et invite les élus à considérer ses aspects néfastes, tant écologiques qu'économiques.

Intervention de M. Marwan CHAMAKHI, Eurêka

M. Marwan CHAMAKHI, vice-président de l'association Eurêka, à Goussainville, qui aide la jeunesse locale (tutorat scolaire, ouverture culturelle,...), exprime le scepticisme de ses membres mais aussi l'espoir face au projet. Il aborde la question de la formation, notamment en langues étrangères, et souligne qu'elle doit être adaptée aux habitants du territoire, et travaillée en amont avec le maître d'ouvrage. Il évoque également la question des transports permettant l'accès aux emplois, et celle du loisir : l'attractivité de l'offre sera un élément déterminant. Il redit son espoir que la formation, en particulier digitale, soit au rendez-vous, car c'est le point qui fait le plus défaut à l'heure actuelle.

Auditions et prises de parole des personnes individuelles

Intervention de Mme Emmanuelle BOUFFÉ Plaines Terres de Montesson

Mme Emmanuelle BOUFFÉ indique que son association défend les terres agricoles ; elle souligne l'importance de les préserver pour l'avenir, car leur pénurie au niveau mondial ne cesse de croître. Elle considère que le projet ne correspond pas à la réalité, qu'il répond à une vision de court terme, et rappelle que le projet sera émetteur de gaz à

effet de serre en quantité importante, alors que la COP 21 a prévu de les réduire. Elle propose d'avoir d'autres idées et de faire preuve de courage en évitant les solutions toutes faites.

Intervention de M. Ali SOUMARÉ

M. Ali SOUMARÉ rappelle qu'il a été conseiller régional d'Ile-de-France, mais s'exprime aujourd'hui au titre de simple citoyen. Il exprime les interrogations qui ont été les siennes face au projet, revient sur le niveau de qualification de la population locale, qu'il estime meilleur qu'on ne le dit, et insiste sur l'importance de la structure de formation incluse dans le projet ainsi que de l'incubateur, sur lequel il aurait souhaité davantage d'information. Il souligne enfin qu'il s'est intéressé à ce qui s'est passé à Saint-Denis avec l'arrivée du Stade de France, en positif mais aussi en négatif (les emplois pour la population locale n'ont pas toujours été au rendez-vous), et en conclut qu'il faut être vigilant et d'une grande exigence envers le maître d'ouvrage, afin que le territoire profite de ce projet dont il a besoin.

Intervention de M. Joël AUSTER

M. Joël AUSTER s'adresse à la CPDP et à travers elle à la CNDP. Il précise qu'il a trouvé le débat très déséquilibré, avec d'un côté les « sachants » et de l'autre le public, et des temps de parole très faibles réservés aux détracteurs du projet. Il relève qu'il a été impossible à toute personne de déposer de l'information à l'entrée des salles de réunions, qui ne soit pas celle du Groupe Auchan. Pourquoi, demande-t-il, le rapport de l'Autorité Environnementale n'a-t-il pas été présenté au public à l'entrée de la réunion d'ouverture, puis des autres réunions ? Il reproche ensuite à la CPDP le déséquilibre des experts, ainsi que d'avoir initialement demandé à l'expert du CPTG de s'exprimer depuis la salle. Il mentionne également une forme de censure vis-à-vis de ceux qui faisaient état de l'évasion fiscale de certains actionnaires de la famille Mulliez. Il conclut en disant que le public n'est pas toujours respectueux, mais qu'il a le droit de crier et de siffler s'il considère qu'il n'est pas traité correctement.

Mme Claude BRÉVAN précise qu'à Villepinte, deux des quatre experts avaient été choisis par la CPDP. Elle coupe court à la polémique.

Auditions et prises de parole des milieux économiques et de l'emploi

Intervention de M. Jérôme LAVERNY Directeur du Réseau national des missions emploi

M. Jérôme LAVERNY présente son réseau, structure d'accompagnement pour l'emploi. Il précise que, quel que soit le nombre des emplois créés, il faudra modifier la manière dont les acteurs de l'emploi travaillent aujourd'hui, tant sur le plan de la communication autour des emplois, que des méthodes pour constituer une « interface active » afin de promouvoir les « fichiers candidats » auprès des entreprises. Il rappelle que les jeunes

ne constituent que 11% des demandeurs d'emploi, qu'il ne faut pas oublier les 89% qui restent et qu'il conviendrait de ne pas saucissonner l'accompagnement par âge, mais de manière plus globale et plus efficace. Il indique qu'une coordination de tous les acteurs de l'emploi sera nécessaire. Il revient sur les organismes de formation, dont il dit qu'ils sont présents sur le territoire, mais mal connus de ceux qui pourraient y être orientés. Il conclut en disant que si le projet se fait, il sera une sorte de laboratoire des enjeux de l'emploi en France.

**Intervention de Mme Elizabeth DETRY,
Chambres des métiers et de l'artisanat (77, 93, 95)**

Mme Elizabeth DETRY, présidente de la Chambre des Métiers de Seine-et-Marne, rappelle qu'il existe 64 500 entreprises artisanales sur les trois départements et indique que les trois chambres des métiers ont décidé de travailler en collaboration avec EuropaCity. Elle parle des contrats d'apprentissage, de la formation continue et précise que les grosses entreprises font travailler les petites : EuropaCity devrait fournir des emplois aux petites entreprises de maintenance, de bâtiment, de jardinage. Elle indique qu'un site a été créé, recensant les entreprises du bâtiment pour leur permettre d'accéder à des marchés publics. Elle considère que le projet va créer du lien social et de l'animation urbaine, en créant des commerces de proximité. Mme DETRY annonce également qu'un livre blanc de l'immobilier d'entreprise artisanale a été créé et sera présenté à EuropaCity. Elle propose au maître d'ouvrage d'ajouter à son projet un « village d'artisans d'art » domaine très riche en France et reconnu à l'étranger. Elle indique que les chambres des métiers seront partenaires du projet s'il se réalise, et fait preuve d'optimisme concernant les capacités des jeunes du territoire et leur capacité à trouver des emplois en fonction de leurs compétences. Elle rappelle au maître d'ouvrage que les entreprises locales attendent ses sollicitations.

**Intervention de M. Alain BOULANGER
Commerces de Paris Terres d'Envol**

M. Alain BOULANGER se réjouit que des études complémentaires soient portées au débat, ce qui permet au public d'avoir d'autres résultats concernant les impacts économiques du projet. Il ajoute que trop peu de gens se sont intéressés au projet, malgré les moyens de communication déployés par le maître d'ouvrage pour valoriser son projet, et les efforts de la CPDP pour faire connaître le débat. Il souligne que les études doivent être étudiées et la conclusion acceptée par l'EPA Plaine de France, dont le rôle d'aménageur doit se préoccuper de l'intérêt général. Il indique que le projet ne peut relever que de la seule initiative privée, surtout s'il apporte des effets négatifs. Il fait part de ses doutes vis-à-vis de la création d'emplois et craint une croissance nulle, par effet de cannibalisation des autres commerces. Il conclut en disant que son appréciation du projet est négative, et qu'un cahier d'acteurs sera produit.

**Intervention de M. Pierre-Olivier BRIAL,
Manutan**

M. Pierre-Olivier BRIAL, directeur délégué de l'entreprise de distribution Manutan, indique que son entreprise emploie 2200 personnes dont 650 sur son site de Gonesse. Il souligne qu'il est difficile de faire de l'insertion lorsqu'on est seul, souligne-t-il, mais considère qu'avec le projet, il serait possible de travailler avec les collectivités locales pour favoriser l'insertion. Il ajoute que la difficulté d'accès par les transports est un problème, qui l'empêche souvent de recruter des collaborateurs qui viennent de toute l'Ile-de-France. Il indique que les départements 93 et 95 sont un important pôle d'e-commerce, le projet serait à ses yeux un moyen de le renforcer, de mettre en place des solutions digitales pour la distribution. Il prétend qu'il serait facile d'intégrer le chantier d'EuropaCity dans les flux existants, les entrepôts existant déjà à proximité. Il parle de livraison écologique, que son entreprise cherche à développer (camions électriques) ; là encore, le projet pourrait être un moteur, selon lui. Il explique que les entreprises doivent sans cesse s'adapter aux changements de la société et que ce projet pourrait aider à créer des synergies pour inventer de nouvelles solutions. Il assure qu'un enjeu se situe aujourd'hui au niveau de l'e-commerce, qu'il faut développer en France. Et conclut en disant que le projet apporterait sans aucun doute de l'emploi, vu le montant d'investissement.

Intervention de M. Jean-Michel LIMOGES, Roissy Entreprises

M. Jean-Michel LIMOGES, président de Roissy Entreprises, qui regroupe 78 000 entreprises, indique d'emblée qu'il soutient EuropaCity et explique qu'il se reconnaît dans les valeurs de l'investissement, de l'entreprise, de la prise de risque, de la création d'emploi. Habitant du Blanc-Mesnil, il ajoute qu'il est évident que le territoire a des difficultés et qu'il est bon qu'un projet de cette ampleur s'y réalise, pour redorer son image mise à mal depuis 20 ans. Le projet serait à ses yeux un catalyseur pour les autres entreprises, d'autant que c'est un investissement important, souligne-t-il : « une comète qui passe sur le territoire ». Il conclut en présentant le projet comme un espoir pour la jeunesse, une promesse pour les entreprises, pour la région, et même pour le pays. Le fait qu'il se passe quelque chose, enfin, sur un territoire défavorisé, lui paraît extrêmement positif.

Conclusion de Mme Claude BRÉVAN

Mme BRÉVAN rappelle que le public a entendu 20 interventions et qu'une fois de plus, des apports très contrastés, d'une grande richesse, ont été versés au débat.

Intervention de M. Francis PALOMBI, Commerçants de France

M. Francis PALOMBI intervient pour dire que les centres villes sont délaissés et les commerçants mis en danger par un projet de cette taille. Il appelle à se réunir autour d'un projet de coopérative de développement commercial qui rassemblerait tous les acteurs économiques de la ville. Il invite les élus à respecter les commerçants existants avant de s'enthousiasmer pour EuropaCity, qui risque de tuer les petits commerces.